

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

M. SANTY, Vice-Président, rappelle que le fonds européen LEADER est un programme européen de proximité qui finance de nombreux projets, en particulier dans les milieux ruraux, pour les particuliers, associations et collectivités.

Il ajoute en outre que la Région Auvergne – Rhône-Alpes est l'autorité de gestion des fonds LEADER.

La programmation actuelle, qui se termine fin 2022, était gérée, en Haute-Loire, par chaque Pays (Pays de Lafayette, Pays du Velay et Pays de la Jeune Loire) avec une enveloppe dédiée par structure.

Un nouvel appel à projet a été lancé par la Région en mars 2022 pour la période 2023-2027 (projets soutenables à compter du 01/07/2023).

Les trois Présidents de Pays ont conclu un partenariat afin de construire une stratégie globale sur l'ensemble du Département et de porter une candidature unique pour la programmation 2023-2027.

Cette nouvelle gouvernance s'appuierait sur le Syndicat Mixte du Pays du Velay comme structure porteuse du futur Groupe d'Action Locale (GAL) à l'échelle départementale regroupant ainsi 257 Communes, 11 EPCI et 227 283 habitants.

De façon transversale, la transition écologique et énergétique sera au cœur des actions soutenues par le GAL.

3 axes prioritaires ont été définis (priorité aux travaux d'investissement) :

- **Axe 1 (centres-bourgs)** : Territoire attractif, transformer le cadre de vie de manière durable :
 - Expérimenter des nouvelles mobilités locales bas carbone et innover dans la logistique du dernier kilomètre,
 - Coordonner, promouvoir l'écomobilité et sécuriser les pratiques,
 - Investir dans les infrastructures pour la mobilité douce,

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/09

OBJET DE LA SEANCE :
Programme LEADER
2023-2027

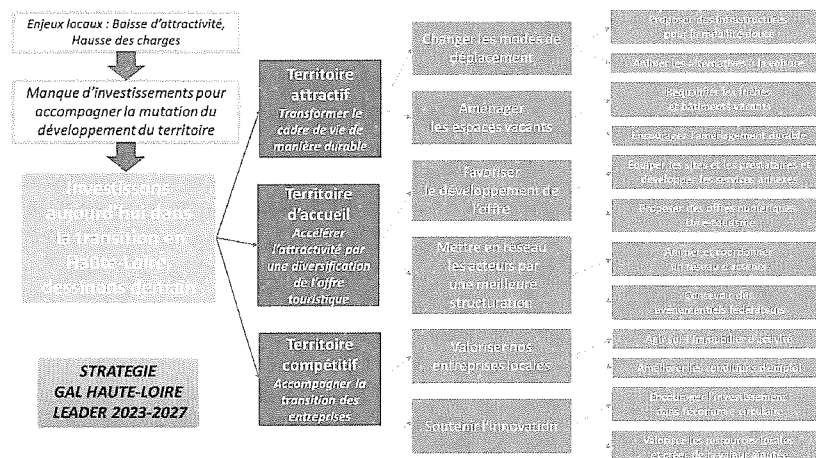
Soutien à la candidature

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111409-DE
Reçu le 25/11/2022

- Investir dans la requalification des bâtiments vacants,
 - Innover dans l'aménagement durable des centres bourgs.
- **Axe 2 (tourisme) :** Territoire d'accueil, accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique
- Investir dans les infrastructures et les équipements permettant d'étoffer l'offre touristique et d'en faciliter l'accès,
 - Expérimenter des idées nouvelles de « grands événements »,
 - Coordonner les acteurs pour structurer la filière,
 - Innover dans l'offre grâce au potentiel du numérique.
- **Axe 3 (économie) :** Territoire compétitif, accompagner la transition des entreprises
- Requalifier les locaux vacants d'activité intégrées à la politique de revitalisation des communes,
 - Investir dans des logements passerelles pour les salariés,
 - Innover et expérimenter sur le bien-être au travail,
 - Investir dans la rénovation thermique des bâtiments d'activités,
 - Investir dans la recherche de sobriété énergétique,
 - Investir dans la valorisation des ressources locales et la création de valeur ajoutée.

Synthèse du plan d'actions GAL Haute-Loire – LEADER 2023-2027



Au niveau financier, le programme LEADER 2023-2027 sur la Haute-Loire serait doté d'une enveloppe de 5 000 000 € à 7 000 000 € (contre 12 000 000 € initialement en 2014-2020, et 19 000 000 € au final en 2014-2020).

La répartition de l'enveloppe 2023-2027 serait la suivante :

- Axe 1 (centres-bourgs) : 3 000 000 €
- Axe 2 (tourisme) : 1 500 000 €
- Axe 3 (économie) : 1 500 000 €
- Coopération : 150 000 €
- Gestion : 850 000 €

Pour les cofinancements publics à mobiliser pour obtenir du

AR Prefecture LEADER :

043-244300307-20221114-DC2022111409-DE
Reçu le 25/11/2022

- Projets publics : avec subventions publiques existantes (Etat, Région et Département)

- Projets privés : avec le Fonds d'Intervention Local de la Communauté de Communes (qui s'arrête fin 2022 et qu'il faudra retravailler)

La gouvernance du LEADER se ferait de la façon suivante :

- Un comité de programmation au niveau départemental :
 - o Environ 15 sièges privés (15 membres titulaires + 15 membres suppléants)
 - 6 consulaires
 - 9 autres partenaires
 - o 11 sièges public (11 titulaires + 11 suppléants)
 - o 3 par Pays (Jean-Pierre SANTY pour la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon)
 - o 1 Région
 - o 1 Département
- Un comité d'animation local :
 - o Collège privé : 8 membres
 - 2 membres par chambre consulaire (x3)
 - 2 membres par thématique
 - o Collège élus : 11 membres
 - o 2 par EPCI (x5) : pour la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : Bernard SOUVIGNET et Jean-Pierre SANTY
 - o 1 pour le Pays
- Un collège technique :
 - o EPCI (5)
 - o Pays
 - o Chambres consulaires (3)
 - o Partenaires financiers (Etat, Région et Département)

M. SANTY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés

- approuve le fait que la candidature LEADER soit établie sur le périmètre départemental de la Haute-Loire (11 EPCI et 257 Communes),
- approuve le fait que la candidature LEADER soit portée par le Syndicat Mixte du Pays du Velay dans le cadre d'une coopération entre les 3 Pays du département (Lafayette, Velay, Jeune Loire),
- valide l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon à participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions du programme LEADER 2023-2027 du GAL Haute-Loire dont la stratégie est « Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de suivre au mieux de dossier et de prendre toutes décisions utiles à intervenir.

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111409-DE
Reçu le 25/11/2022

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111409-DE
Reçu le 25/11/2022